



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 JUILLET 2021

Etaient présents :

Patrice SUAREZ, Daniel GOBATTO, Sébastien BIASOLO, Sébastien LANNES, Odile BORDES, Guillaume POLO, Alain MANAUT, Philippe STARCK, Geneviève ROYER, Florence CHEBASSIER, René CARPENTIER, Marie-Sophie DUBOIS-MASSES, Alain POMARES, Guillaume SALIDO, Romuald PORCHERON, Pétra FORZY, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, Serge PIVETTA, Francis BARELLA, Thierry MANISSOL, Michel L'HER, Roland MARAGNON, Nadine LABORIE, Alain FREZOULS, Karine MONGE, Lionel POUTEAU, Murielle FAURE.

Etaient absents ou excusés :

Jean-Jacques SANGALLI, Elodie GIORDANO, Véronique DE STEFANI, Sabah MERZAK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Pierrette LESCURE, Martine CAMBIER, Christian MANABERA, Jean-Charles GUIRAUT, Pierre SCUDELLARO, Cornelis MIJNSBERGEN, Emmanuel LUCAS, Dominique GONELLA, Max ROUMAT, Nicole ARDOIN, Jean-Claude MARTINELLI, Alexandra LEROY, Karine JACKSON, David COLLEONI, Philippe BATTISTON, Alexandre RINSANT, Marie SEUBE, Philippe BLANCQUART, Yannick DELEMASURE, Antoine COURNOT, Denise GOULARD, Benjamin VERGNES, Maryse GOURGUES, Christophe TERNIER, Carole BELLIER, Marie-Laure PEYRABELLE, Thierry BROCQUA.

Ont donné procuration : Philippe BATTISTON à Patrice SUAREZ
Véronique DE STEFANI à Florence CHEBASSIER

Le quorum étant atteint (article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021), le Président ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour.
Daniel GOBATTO est désigné Secrétaire de séance.

1 - Présentation d'un nouvel agent

Patrice SUAREZ rappelle qu'il avait été décidé, lors des derniers Comités Syndicaux, le recrutement d'un nouvel agent au SIDEL sur le poste d'agent comptable et administratif qui serait mis à disposition du SIVOM DU CANTON DE LECTOURE à hauteur de 7 heures par semaine et au SIAEP DU LECTOULOIS à hauteur de 3.5 heures par semaine. Il indique que la candidate retenue, Laura Larrey, a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2021 et précise que la convention de mise à disposition sera établie à l'issue de sa période d'essai. Le Président souhaite la bienvenue à Laura Larrey et l'invite à se présenter aux membres du Comité Syndical.

Zone industrielle - Rue de l'Innovation - 32700 LECTOURE

2 - Approbation du Compte rendu de la séance du 23 mars 2021

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 23 mars 2021. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

3 - Etude préalable à la mise en place d'une tarification incitative (choix du scénario technique et du mode de financement)

Céline ADAM rappelle les enjeux de l'étude sur la mise en place d'une tarification incitative et présente une synthèse des phases précédentes. Elle indique que les travaux d'avancement du bureau d'Etudes INDIGGO permettent aujourd'hui d'examiner les 3 schémas de collecte précédemment sélectionnés et d'évaluer leurs impacts techniques, économiques et organisationnels.

Céline ADAM précise que le choix du scénario technique sur les trois retenus ainsi que le choix du mode de financement (REOMI ou TEOMI) doivent être entérinés par le Comité Syndical pour permettre la continuité de l'étude (phase 3).

Céline ADAM indique que la mise en place de cette nouvelle tarification vise à harmoniser et à moderniser le service de collecte, à faire baisser la production de déchets ultimes et à maîtriser les coûts de traitement. Elle explique que ces dépenses subiront une augmentation de plus de 246 000 € d'ici 2025 eu égard à la hausse sensible de la TGAP annoncée d'une part et aux charges supplémentaires qui devront être prises en charge par TRIGONE à court et moyen terme d'autre part (mise au norme des déchèteries, création d'un nouveau centre de tri).

Francis BARELLA demande comment le SIDEL va pouvoir maîtriser les coûts de traitement si TRIGONE augmente ses participations. Céline ADAM répond qu'il faudra inciter la population à faire baisser davantage la quantité de déchets enfouis et que la mise en place d'un financement incitatif est le levier le plus efficace pour atteindre cet objectif (diminution de la production des ordures ménagères de 30% à 50% selon le mode de financement). Céline ADAM fait ensuite état des différents modes de financement possibles et leurs impacts sur la production de déchets. Elle précise que si le Comité Syndical décide de mettre en place ce financement, les usagers devront s'acquitter d'une part fixe et d'une part variable qui sera calculée en fonction du poids ou du volume du bac ou bien au nombre de levées.

Céline ADAM présente ensuite les 3 scénarii analysés par le Bureau d'Etudes :

- Scénario 1 a : collecte en porte à porte et en apport volontaire avec une majorité de colonnes semi-enterrées ;
- Scénario 2 a : collecte en apport volontaire uniquement avec une quantité de colonnes semi-enterrées optimisée (1 colonne OM pour 100 habitants et au moins une colonne OM et une colonne CS par commune) ;
- Scénario 2 b : collecte en apport volontaire uniquement avec deux fois plus de colonnes réparties sur le territoire et une majorité de colonnes aériennes.

Patrice SUAREZ précise que les bacs dispersés actuellement sur le territoire ont une contenance de 700 litres alors que les colonnes semi-enterrées proposées dans les différents scénarii peuvent recevoir jusqu'à 5 000 litres de déchets.

Guillaume POLO remarque que les bacs seront de nouveau verrouillés alors qu'ils ont été récemment ouverts pour permettre aux usagers de déposer davantage de produits recyclables. Le Président répond que les choix d'accès aux contenants feront l'objet d'un autre débat. Il ajoute que les accès sécurisés concernent uniquement les contenants destinés à recevoir les ordures ménagères. Céline ADAM ajoute que la tarification incitative peut effectivement concerner aussi les produits recyclables. Cependant il s'agit de faire baisser la production de déchets ultimes et de conserver la gratuité du dépôt de déchets valorisables.

Guillaume POLO craint que ce dispositif incite les usagers à déposer leurs poubelles noires dans les contenants de tri. Céline ADAM répond que cela se produit déjà et souvent par manque de contenants. En effet, il est constaté une augmentation du gisement des produits recyclables qui nécessite l'ajout de bacs de tri sur les points de regroupement. Ce travail est fait mais les points de regroupement ne sont pas extensibles, d'où l'intérêt d'implanter des modèles de grands volumes.

Sébastien LANNES constate que le scénario 2 b prévoit la multiplication par deux du nombre de bacs pour avoir un maillage plus fin, ce qui implique un coût d'investissement multiplié également par deux. Céline ADAM répond que le scénario 2 a prévoit en effet une colonne d'ordures ménagères pour 100 habitants et qu'il s'agit d'une estimation étudiée sérieusement compte tenu des retours d'expérience qui nous ont été communiqués par d'autres structures.

Céline ADAM présente ensuite les coûts d'investissement estimés pour chaque scénario (hors subventions) et précise qu'ils intègrent les dépenses de terrassement et de génie civil :

- Scénario 1 a : 3 755 K€ en REOMI et 3 716 k€ en TEOMI
- Scénario 2 a : 3 767 K€ en REOMI et 3 728 K€ en TEOMI
- Scénario 2 b : 4 699 K€ en REOMI et 4 660 K€ en TEOMI

Guillaume SALIDO demande si des retours d'expérience ont été communiqués sur la maintenance des équipements et notamment sur les défauts constatés pour non-respect du matériel.

Patrice SUAREZ répond que lors des rencontres qu'il a organisées avec les Vice-Présidents pour échanger avec deux collectivités qui ont mis en place ce dispositif (SICTOM de BRIVES depuis 2015 et SICTOM de MONFLANQUIN plus récemment) aucun retour négatif n'a été évoqué. Céline ADAM ajoute qu'il n'a pas été relevé d'augmentation d'incivilité. Par contre un suivi et une maintenance sont réalisés par les agents dont les métiers ont été transformés.

Céline ADAM attire l'attention des membres présents sur les modalités de mise en place proposées par le scénario 2 b nécessitant une démultiplication du nombre de colonnes et de contrôles d'accès sans lien avec le gisement ainsi que la mise en place d'une collecte robotisée occasionnant ainsi une augmentation de :

- 832 000 € HT des dépenses d'investissement par rapport au scénario 2 a ;
- 100 000 € HT des dépenses de fonctionnement par rapport au scénario 2 a.

Sébastien LANNES rappelle que le scénario 2 b prévoit des colonnes aériennes et ajoute qu'à son sens la collecte robotisée n'est pas satisfaisante.

Céline ADAM présente ensuite au Comité Syndical les différentes aides qui pourraient être attribuées au SIDEL pour la mise en place d'une Tarification Incitative dont le montant total est estimé à environ 800 000 €. Elle précise que ces actions de soutien sont une priorité pendant quelques années mais qu'elles sont susceptibles de ne plus être reconduites.

Le Président ajoute que la liste des subventions présentée n'est pas exhaustive. En effet, le Grand Auch a obtenu l'aide de l'Etat (D.S.I.L) pour l'implantation de conteneurs enterrés. Il est possible de solliciter des fonds de concours ou d'autres organismes agissant en faveur du respect de l'environnement.

Une remarque est faite concernant le coût affiché de 817 K€ dans le cas où le SIDEL conserve son organisation actuelle bien moins élevé que les coûts estimés sur les différents scénarii.

Patrice SUAREZ confirme que le scénario tendanciel est moins onéreux mais qu'aucune modernisation du service n'est envisagée. De plus, il n'est pas certain que le SIDEL puisse supporter les charges liées à l'augmentation de la TGAP dont le montant n'est pas affiché après 2025. Le Président ajoute qu'aujourd'hui, la contribution versée à TRIGONE est calculée sur un forfait à l'habitant. Concernant le tarif lié à la production de déchets, le SIDEL règle uniquement la TGAP. Un débat doit être engagé avec TRIGONE pour revoir les clés de répartitions de cette facturation qui n'avantagent pas les collectivités à s'inscrire dans une démarche de réduction de production des déchets d'OM, objectif fixé par l'Etat.

Céline ADAM intervient pour expliquer que les tarifs à l'horizon 2025 sont présentés sur la base des éléments actuels, mais que cela peut changer.

Guillaume POLO s'étonne qu'il soit demandé de passer à l'incitatif alors que la fabrication des emballages est toujours d'actualité. Anaïs ARMENGOL répond qu'une réflexion globale est en cours pour supprimer les emballages. Un système de bonus-malus est mis en place par

l'intermédiaire de nouvelles filières REP visant à appliquer le principe du pollueur-payeur aux producteurs. Anaïs ARMENGOL précise que le SIDEL n'est malheureusement pas en mesure d'agir sur ce sujet.

Le Président confirme que la production de déchets recyclables va augmenter si le SIDEL instaure une TI. Francis BARELLA espère que, dans ce cas, les tarifs de TRIGONE diminueront.

Guillaume SALIDO demande à quoi correspond les refus de Tri. Nadine de GRENIER répond qu'il s'agit de déchets non-conformes déposés dans les conteneurs destinés à recevoir les produits recyclables et qui ne peuvent pas être valorisés. Ils sont sortis de la chaîne de tri pour être acheminés vers le centre d'enfouissement. Leur traitement occasionne un coût de transport multiplié par deux.

Céline ADAM expose ensuite les avantages et les inconvénients des deux modes de financement incitatifs (REOMI et TEOMI). Le Président ajoute qu'une part fixe est appliquée en REOMI pour assurer les frais de fonctionnement de la même façon qu'il existe un abonnement à régler sur les factures d'eau. Il précise que dans le cas d'une TEOM, la collectivité paie des frais de gestion équivalents à 8% du montant total de la taxe perçue par la Trésorerie au titre des frais de recouvrement et de contentieux. Le pourcentage serait ramené à 3% les 5 premières années. Ce montant est de 4% pour la REOMI.

Florence CHEBASSIER remarque que la REOMI a un impact plus favorable que la TEOMI sur la baisse de production des déchets.

Guillaume POLO s'inquiète d'un risque de recrudescence des dépôts sauvages. Céline ADAM répond que ces dépôts existent déjà et que les retours d'expérience n'en affichent pas davantage. Elle ajoute que si le problème est constaté, il est possible de mettre en place des moyens pour y remédier comme une brigade verte par exemple. Le Président rappelle que les dépôts sauvages relèvent du pouvoir de police du Maire.

Patrice SUAREZ fait part du travail réalisé en amont avec le Bureau d'Etudes, les Vice-Présidents et les membres du bureau sur l'analyse des différents scénarii et propose au Comité Syndical de retenir les choix suivants :

- Mode de financement: Redevance Incitative qui favorise une baisse plus significative de la production de déchets et dont les modalités de facturation apportent plus de clarté pour l'usager ;
- Scénario technique 2 a : conteneurs semi-enterrés avec suppression du porte à porte, pour permettre d'harmoniser au mieux le service sur tout le territoire.

Patrice SUAREZ précise que le mode de financement proposé n'avantage pas forcément les familles nombreuses. Toutefois, le Comité Syndical pourra débattre sur l'instauration d'assouplissements pour les foyers concernés et les personnes âgées.

Philippe STARCK demande si ce scénario prévoit un conteneur pour 100 habitants. Le Président répond qu'il s'agit bien de cela. Francis BARELLA demande quelles sont les dimensions de ces contenants. Patrice SUAREZ répond que l'étude a été réalisée sur la base de contenants de 3 000 litres mais qu'il existe plusieurs volumes.

Guillaume POLO fait part de son inquiétude sur le dépôt de sacs noirs dans les poubelles jaunes. Le Président répond qu'une étude est actuellement en cours pour doter les points de collecte d'une vidéo surveillance.

Le représentant de la commune de Terraube indique que des panneaux simulant la présence d'une vidéosurveillance ont été installés sur les points de regroupement du village. Ce dispositif a donné satisfaction jusqu'à ce que les usagers s'aperçoivent que le dispositif était factice. Les incivilités ont ensuite été de nouveau constatées.

Florence CHEBASSIER précise que l'investissement des élus a un impact non négligeable sur ce genre de problème car l'identité des usagers non respectueux des règles est facilement repérable en ouvrant les poubelles/

Philippe STARCK demande si une communication est prévue notamment pour les usagers les plus impactés, ceux qui ont l'habitude d'être collectés en porte à porte. Le Président répond que cela est prévu et ajoute que les usagers qui bénéficient d'une collecte devant leur porte payent actuellement une TEOM dont le taux est le même que celui appliqué pour les autres usagers du territoire alors que le service est différent. Philippe STARCK demande à quel moment cette communication va être diffusée. Patrice SUAREZ répond qu'elle débutera si la mise en place de ce nouveau dispositif est approuvée car pour l'instant il ne s'agit que d'un projet.

Sébastien LANNES indique que le ressenti des usagers sur la suppression du porte à porte ne sera pas forcément négatif si l'implantation des contenants est bien intégrée et bien répartie. En effet, dans les logements collectifs, les bacs restent souvent pleins plusieurs jours avant d'être collectés et provoquent des nuisances.

Philippe STARCK indique qu'il s'agit quand même d'une suppression de service et rappelle les problèmes auxquels le SIDEL a été confronté quand la collecte des déchets verts a été supprimée. Nadine de GRENIER répond que cette décision avait été prise car il n'y avait pas lieu d'offrir ce service alors que les déchèteries étaient mises à disposition des usagers.

Florence CHEBASSIER explique qu'il faut surtout saisir la logique de ce nouveau dispositif et prendre en compte l'impact que sa mise en place aura sur les coûts. Elle ajoute qu'une stratégie de communication sera conduite et qu'elle ne se limitera pas à la suppression du porte à porte. Un travail sera également à faire sur la suppression de plusieurs points de collecte et sur la future implantation des nouveaux contenants.

Patrice SUAREZ rappelle que la phase 3 de l'étude prévoit des plans d'actions et qu'il y a lieu de retenir un mode de financement et un scénario technique pour permettre au bureau d'études d'avancer sur ce projet.

Il soumet au vote les choix proposés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le choix du scénario technique 2a avec l'instauration d'une Redevance d'Ordures Ménagères Incitative qui fera l'objet d'une analyse détaillée et approfondie accompagnée de plans d'actions

4 - Collecte de pneus usagés : proposition de solutions

Anaïs ARMENGOL rappelle qu'un recensement auprès des communes a été effectué en vue de quantifier les gisements de pneus usagés sur leur territoire. A ce jour, 2 476 pneus de véhicules légers ont été comptabilisés.

Pour l'enlèvement de ces déchets, une consultation a été effectuée au terme de laquelle l'Entreprise COVALREC a pu répondre à notre demande qui propose une mise à disposition de bennes pour le stockage et l'enlèvement des apports dont le coût varie entre 7 100 € et 8 800 € HT selon l'état de propreté des pneus.

Le Président propose de mettre en place une opération « test » avec les communes qui ont répondu au recensement et d'inscrire les crédits liés au coût de cette prestation au budget du SIDEL. Anaïs ARMENGOL précise que cette opération est dédiée uniquement au pneus de véhicules légers, les pneus de véhicules lourds nécessitant une autre organisation compte-tenu de leur volume et de leur poids. Elle ajoute que la mise en place des bennes est prévue sur le site du quai de transfert de Pauilhac, fermé et sécurisé.

Le Président indique que seules les communes seront autorisées, sur rendez-vous, à déposer les pneus sur le site. Les représentants des communes seront donc chargés de centraliser et de contrôler l'état des pneus. Il précise que l'opération sera programmée sur une durée d'un mois.

Guillaume POLO remarque qu'une éco taxe est réglée par l'utilisateur et que le SIDEL va proposer un service qui doit être rendu par les repreneurs. Le Président répond qu'il s'agit de liquider le stock de vieux pneus. Céline ADAM explique que ces déchets ne sont pas collectés en déchèterie et qu'il y a lieu d'apporter une solution ponctuelle pour régler un problème soulevé depuis longtemps par les communes.

Le Président précise qu'un courrier sera adressé en amont aux communes pour les informer des modalités d'organisation.

Florence CHEBASSIER demande si le SIDEL accueille uniquement le stock déclaré. Patrice SUAREZ répond que l'opération est ponctuelle et qu'il sera accepté toutes les quantités.

Le Président demande aux membres présents de se prononcer sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte, à la majorité avec une abstention, la mise en place de cette opération, et autorise le président à ouvrir les crédits nécessaires au budget pour son financement.

5 – Convention de mise à disposition de broyat de bois avec la Régie Rurale de service de Lomagne

Anaïs ARMENGOL explique qu'il est prévu la signature d'une convention tripartite entre le SIDEL, la Régie Rurale et les communes pour permettre aux communes dotées d'aires de compostage collectif sur leur territoire d'obtenir du broyat de bois. Cette prestation est gratuite pour le SIDEL. Seul un abonnement annuel d'un montant de 15 € sera à la charge des communes qui pourront, aux heures d'ouverture de la Régie Rurale, retirer du broyat sur son aire de stockage à hauteur d'un m³ maximum par passage.

Le Président demande aux membres présents de se prononcer sur la mise en place de ce service.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

6 – Evolution de la convention « Eco-Festivité »

Le Président rappelle que par délibération du 2 juillet 2019, le Comité Syndical avait adopté un tarif pour la livraison, la mise à disposition et la collecte de bacs d'ordures ménagères dans le cadre des festivités.

Anaïs ARMENGOL ajoute que le tarif était fixé à 15 € par bac d'ordures ménagères pour les 9 premiers conteneurs et à 8 € par bac, à partir du 10^{ème}. Elle précise que pour aider la mise en place du tri lors des manifestations, les conteneurs de produits recyclables sont mis à disposition et collectés gratuitement.

Anaïs ARMENGOL explique qu'il convient de distinguer le coût de la prestation « livraison, mise à disposition et collecte du bac » du coût de la prestation « mise à disposition et collecte du bac ». En effet, les associations organisent souvent plusieurs manifestations durant la période estivale et les bacs sont laissés sur place à leur disposition. Néanmoins, ils sont collectés plusieurs fois.

Ainsi, afin d'évaluer une plus juste rémunération du service rendu, le Président propose de supprimer les tarifs dégressifs et de fixer, à compter de ce jour, les tarifs suivants :

- 20 € par bac pour le service « livraison, mise à disposition et collecte » ;
- 15 € par bac pour le service « mise à disposition et collecte uniquement »

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, ces propositions.

Mise en place du Télétravail

Nadine de GRENIER rappelle aux membres présents que le Comité Syndical, lors de sa séance du 23 mars dernier, a approuvé un projet de charte de télétravail. Elle explique que le SIDEL a mis en place des modalités de télétravail dans le cadre de la crise sanitaire qui prendront fin au terme des mesures prises par le gouvernement. Une proposition de mise en place pérenne du télétravail, accompagnée de cette charte, a donc été soumise au Comité Technique du Centre de Gestion du Gers, qui, lors de sa séance du 3 mai 2021, a émis un avis favorable.

Le Président indique qu'il est tout à fait favorable à la mise en place de ce dispositif dont l'expérimentation permet aujourd'hui de constater une évolution positive des conditions de travail en qualité et en efficacité.

Patrice SUAREZ soumet au vote cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité avec une abstention, approuve la mise en place du télétravail selon les critères et modalités tels que définis dans la charte.

Le Président, Patrice SUAREZ



